



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2024
- **Compte rendu des décisions :**
 - ✓ DC_C_150524_01 : Tarification des manifestations culturelles
 - ✓ DC_150524_01 : Convention d'occupation d'un local commercial
 - ✓ DC_A_170424_01 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle de tennis (MAPA 2024-01)
 - ✓ DC_A_120624_01 : Construction d'une maison forestière (MAPA 2024-03)
 - ✓ DC_A_170424_02 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des anciennes archives (MAPA 2024-04)
 - ✓ DC_A_190624_01 : Aménagement des espaces publics du centre-ville.

Jeunesse

- D2024/44– Tarification des séjours de l'Espace Jeunes.
- D2024/45 – CAP 33 - Année 2024 - Adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de Mios.

Finances

- D2024/46 – Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections.
- D2024/47 - Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation.
- D2024/48 - Adoption du règlement de formation.
- D2024/49 - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (prévoyance).
- D2024/50 - Recours aux contrats d'apprentissage.
- D2024/51 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la société S2O pour assurer la mission ACFI.

Aménagement de la ville

- D2024/52 - Projet de raccordement individuel (BT) au réseau électrique de distribution publique, nécessitant une extension du réseau sur l'emprise de la propriété communale cadastrée section A n° 2700 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec ENEDIS et l'acte notarié à venir.
- D2024/53 - Restructuration du pôle Tennis - Validation de l'opération et demande de subvention.

Urbanisme

- D2024/54 – ZAC Terres Vives, éco-domaine de Mios – Dénomination d'une rue (îlot Q).
- D2024/55 - Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) entre la Ville, le CCAS et le Département de la Gironde.